

Direction des Affaires Scolaires

Direction des Familles et de la Petite Enfance

**Contribution à la définition du cadre de référence PEDT 2021-2024**

Contributeur :……………………….…………………………………………………………………………………………………………….

Objectif

**Les 7 axes stratégiques du PEDT 2021 2024 doivent** **se décliner en pistes de travail concrètes** qui seront mises en œuvre par les professionnels des différentes institutions partenaires du PEDT comme par les professionnels de terrain.

1. Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2. Favoriser l’égalité et la réussite éducative de tous les enfants
3. Renforcer l’inclusion des enfants présentant des besoins particuliers
4. Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants
5. Développer la place et le rôle des familles
6. Encourager l’engagement citoyen et la sensibilisation aux enjeux de développement durable
7. Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports

De plus, un axe stratégique transversal a également été identifié, visant à mettre en place une gouvernance territoriale du PEDT.

L’enjeu étant de produire un document opérationnel, identifiant des objectifs assortis de pistes d’action dont chaque territoire pourra se saisir au vu de ses enjeux et de ses priorités, la présente grille permet à chaque CASPE de contribuer à la déclinaison des axes stratégiques du futur PEDT qui pourront ainsi se baser sur l’expérience et les projets de terrain au sein de chaque CASPE.

Notice d’utilisation de la grille :

La grille comprend sept parties (axes stratégiques).

Par axe stratégique vous avez un tableau à remplir. Chaque tableau rappelle un ou plusieurs objectifs poursuivis, issus des résultats de l’évaluation du PEDT 2016 2019. Vous avez **la possibilité de compléter les objectifs listés**.

Par objectif, nous vous invitons, à proposer des actions soit en vous appuyant sur des « bonnes pratiques » qu’il vous semble intéressant de diffuser, soit en proposant des projets nouveaux.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Rappel de l’axe stratégique | Objectifs | Pistes d’actions (recensées et/ou à développer) |
| Ils ont été identifiés avec les partenaires | Les objectifs pré-renseignés sont issus des résultats de l’évaluation. Vous avez la possibilité de les compléter en restant synthétique | Renseigner de manière synthétique la piste d’action en répondant aux questions suivantes : Quoi ? Pour qui ? Par qui ? Avec qui ? Comment ? |
| Ex. : RENFORCER LA FLUIDITE ET LA CONTINUITE DES PARCOURS EDUCATIFS | Ex. : **Poursuivre le développement des passerelles entre les niveaux** | Ex. : Organisation d’activités communes crèche/centre de loisirs maternelle, par le.la REV et le.la directeur.trice de crèche. |

Objectif

Objectif

Axe

**AXE 1. RENFORCER LA FLUIDITE ET LA CONTINUITE DES PARCOURS EDUCATIFS**

*Ce premier axe vise à renforcer la cohérence et la continuité des parcours éducatifs de la petite enfance à l’adolescence. Il s’agit plus précisément d’éviter les ruptures de parcours, d’assurer la préparation des enfants et des jeunes au passage des différents niveaux de scolarisation mais aussi d’assurer une coordination optimale des acteurs dans le suivi des enfants.*

*Cet axe recouvre donc plusieurs dimensions, parmi lesquelles :*

* *les actions passerelles entre structures,*
* *la capacité des acteurs à solliciter les structures de leur territoire susceptibles de répondre à des problématiques identifiées chez les enfants et adolescents,*
* *la capacité des acteurs à se repérer dans l’offre éducative et à la mobiliser (financements, intervenants, équipements…) dans le cadre des parcours éducatifs ou des projets ou activités qui sont proposées aux enfants, etc.*

| Rappel de l’axe stratégique | Objectifs | Pistes d’actions (recensées et/ou à développer) |
| --- | --- | --- |
| **RENFORCER LA FLUIDITE ET LA CONTINUITE DES PARCOURS EDUCATIFS** | 1. **Poursuivre le développement des passerelles entre les niveaux/structures, de la petite enfance à l’adolescence** | Ex. : Organisation d’activités communes crèche/centre de loisirs maternelle, par le.la REV et le.la directeur.trice de crèche. |
|  |
|  |
|  |
| 1. **Mobiliser les partenariats et l’offre éducative locale pour répondre aux besoins des enfants et des adolescents** |  |
|  |
|  |
|  |
| 1. … |  |
|  |
|  |
|  |
| 1. … |  |
|  |
|  |
|  |

**AXE 2. FAVORISER L’EGALITE ET LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUS LES ENFANTS**

*Cet axe recouvre l’ensemble des actions et projets visant à favoriser l’égalité des chances et à limiter /corriger les inégalités existantes entre enfants en matière de réussite éducative (accès aux apprentissages et aux activités, orientation et ambition scolaire…). Il englobe plusieurs dimensions constitutives des inégalités, parmi lesquelles les questions liées au genre et à l’égalité filles-garçon, ainsi que les inégalités liées au milieu socio-économique d’origine des enfants.*

*Il recouvre potentiellement des actions ou projets se déployant dans différents champs :*

* *l’évolution des pratiques et les représentations des professionnels qui interviennent auprès des enfants,*
* *le travail autour des modalités de socialisation des enfants et des jeunes et/ou la lutte contre les violences sexistes ou les discriminations,*
* *les dispositifs susceptibles d’être mis en place pour corriger ces inégalités (outils, communication, aménagements, matériel, accessibilité…), etc.*

| Rappel de l’axe stratégique | Objectifs | Pistes d’actions (recensées et/ou à développer) |
| --- | --- | --- |
| **FAVORISER L’EGALITE ET LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUS LES ENFANTS** | 1. **Développer les actions visant à favoriser l’égalité filles-garçons** | Ex. : *mise à disposition de matériel et jeux coopératifs favorisant la mixité de genre dans les activités proposées lors des récréations ou de la pause méridienne* |
|  |
|  |
|  |
| 1. **Favoriser la mixité sociale au sein des établissements et structures accueillant les enfants, de la petite enfance à l’adolescence** |  |
|  |
|  |
|  |
| 1. **Permettre l’accès de tous les enfants et les jeunes aux savoirs, à la culture et au sport** |  |
|  |
|  |
|  |
| 1. … |  |
|  |
|  |
|  |
|  |  |
|  |
|  |
|  |

**AXE 3. RENFORCER L’INCLUSION DES ENFANTS PRESENTANT DES BESOINS PARTICULIERS**

*L’évaluation du PEDT a souligné la mise en place d’échanges réguliers entre professionnels d’un même établissement, autour de la situation des enfants et jeunes présentant des besoins particuliers. Malgré cette réflexion partagée, certaines situations restent complexes à gérer pour les équipes d’animation. Celles-ci souhaiteraient notamment être davantage accompagnées dans l’accueil des enfants en situation de handicap. L’enquête réalisée auprès des enfants dans le cadre de l’évaluation révèle par ailleurs que si ces-derniers portent un regard plutôt bienveillant sur les élèves en situation de handicap, leur méconnaissance de ces situations complexifie leurs relations avec les enfants concernés.*

*Cet axe recouvre donc les objectifs et actions visant une meilleure inclusion des enfants et des jeunes présentant des besoins particuliers quels qu’ils soient (en situation de handicap, primo-arrivants, présentant des troubles du comportement…). Il englobe à la fois le repérage de ces situations, les échanges entre professionnels et avec les familles, l’adaptation des activités et de l’accompagnement proposés à ces enfants et jeunes ou encore la sensibilisation de leurs camarades.*

| Rappel de l’axe stratégique | Objectifs | Pistes d’actions (recensées et/ou à développer) |
| --- | --- | --- |
| **RENFORCER L’INCLUSION DES ENFANTS PRESENTANT DES BESOINS PARTICULIERS** | 1. **Améliorer la formation et l’outillage des professionnels pour l’accueil et la prise en charge des enfants en situation de handicap** | Ex. : *formation commune des professionnels sur les différents types de handicaps et la façon d’accompagner les enfants concernés* |
|  |
|  |
|  |
| 1. **…** |  |
|  |
|  |
|  |
|  |  |
|  |
|  |
|  |
|  |  |
|  |
|  |
|  |
|  |  |
|  |
|  |
|  |

**AXE 4. Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants**

*L’Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social ». Il y a donc un lien évident entre la santé des enfants et leur bien-être au quotidien, priorité des équipes éducatives. L’évaluation du précédent PEDT a montré que la santé était un axe sur lequel pouvait se développer les projets communs scolaire / périscolaire. C’est une thématique qui rassemble les professionnels. En outre, l’évaluation montre que la santé est un domaine dans lequel la visibilité sur les ressources reste faible.*

*Cet axe recouvre donc les objectifs et actions visant à promouvoir la qualité de vie dans nos établissements par l’adoption d’une architecture adaptée, la mise en place d’espaces dédiés au bien-être et la formation de nos personnels.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Rappel de l’axe stratégique | Objectifs | Pistes d’actions (recensées et/ou à développer) |
| **Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants** | 1. **Adapter l’architecture au bien-être des enfants** | Développer les cours Oasis |
|  |
|  |
|  |
| 1. **Penser la modularité des espaces** |  |
|  |
|  |
|  |
| 1. **Favoriser le développement des compétences psycho-sociales** |  |
|  |
|  |
|  |
| 1. … |  |
|  |
|  |
|  |
|  |  |
|  |

**AXE 5.** **DEVELOPPER LE ROLE ET LA PLACE DES FAMILLES**

*Cet axe recouvre à la fois les dimensions d’information et de communication auprès des familles (harmonisation et mutualisation des outils entre les différents acteurs, adaptation de ces outils aux profils des parents, ouverture des établissements aux parents lors de certains temps…) et plus largement la place accordée aux familles au sein des établissements (invitation aux différentes instances, contribution à l’élaboration des projets pédagogiques…).*

*L’évaluation a révélé la diversité des pratiques en matière d’information et de communication d’un établissement à l’autre. A titre d’exemple, si l’organisation de réunions de rentrée communes scolaire / périscolaire s’est diffusée, la mutualisation d’outils existants ou la création d’outils communs reste plus rare. L’enquête auprès des familles souligne par ailleurs que les parents font part d’un bon niveau de satisfaction concernant le repérage des acteurs et la transmission des informations entre professionnels au sein des établissements mais que leur niveau d’information quant aux activités réalisées durant les temps périscolaires est moins élevé, et s’avère très variable en fonction des temps considérés. Enfin, les professionnels font part de difficultés à mobiliser les parents et à les associer à la vie de l’établissement.*

| Rappel de l’axe stratégique | Objectifs | Pistes d’actions (recensées et/ou à développer) |
| --- | --- | --- |
| **DEVELOPPER LE ROLE ET LA PLACE DES FAMILLES** | 1. **Mieux communiquer avec les familles** | Ex. : *mutualisation des outils de communication utilisés par les équipes scolaires et périscolaires auprès des familles (carnets de liaison partagés, plannings co-élaborés, pochettes de rentrée communes…)* |
|  |
| 1. **Renforcer le rôle des parents dans le fonctionnement et la vie des établissements** |  |
|  |
| 1. **…** |  |
|  |
| 1. … |  |
|  |
|  |  |
|  |

**AXE 6. ENCOURAGER L’ENGAGEMENT CITOYEN ET LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

*Cet axe concerne à la fois l’expression de la parole des enfants et des jeunes (modalités de choix des activités, de recueil de leur avis sur les activités proposées et plus largement sur la vie de l’établissement…) et la sensibilisation de ces derniers aux enjeux de citoyenneté et de développement durable. L’évaluation souligne que les modalités de choix des activités par les enfants sont jugées plutôt adaptées, malgré quelques difficultés, mais que les pratiques en la matière restent très variables selon les établissements. La majorité des établissements ont également mis en place des modalités de recueil de l’avis des enfants sur les activités auxquels ils ont participé et/ou qu’ils aimeraient faire mais celles-ci sont généralement peu formalisées. La mobilisation des adolescents dans la construction de l’offre d’activité qui leur est proposée représente par ailleurs l’un des leviers suggérés afin de capter les jeunes qui n’en pratiquent aucune.*

| Rappel de l’axe stratégique | Objectifs | Pistes d’actions (recensées et/ou à développer) |
| --- | --- | --- |
| **ENCOURAGER L’ENGAGEMENT CITOYEN ET LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE** | 1. **Généraliser les pratiques favorisant l’expression des enfants et des jeunes** | Ex. : *systématisation des instances formalisées (conseil des enfants, conseil de la vie collégienne…) permettant aux enfants et aux jeunes de donner leur avis sur les activités qui leur sont proposées et plus largement sur la vie de l’établissement.* |
|  |
|  |
|  |
| 1. **Développer, sur les différents temps, des projets communs liés à la citoyenneté et aux enjeux environnementaux** |  |
|  |
|  |
|  |
|  |  |
|  |
|  |
|  |
| 1. … |  |
|  |
|  |
|  |
|  |  |
|  |
|  |
|  |

**AXE 7. FAVORISER LE TRAVAIL COLLABORATIF ENTRE PROFESSIONNELS ET CAPITALISER SES APPORTS**

*L’évaluation du PEDT a souligné la nécessité d’améliorer l’interconnaissance et les coopérations entre acteurs appartenant à différentes institutions, dans la perspective d’une approche pluridisciplinaire des enjeux éducatifs, d’une cohérence éducative accrue et d’un suivi renforcé des parcours individuels des enfants. Cette coopération repose encore beaucoup sur les volontés individuelles et se heurte à plusieurs difficultés : le manque de temps, l’inégale compréhension des compétences et des conditions de travail de chacun, le turn over des acteurs ou encore la faible visibilité des impacts positifs d’une approche croisée des situations individuelles.*

*Cet axe stratégique recouvre donc les objectifs et actions visant à une meilleure reconnaissance mutuelle des différents « corps de métiers » et de leurs apports dans les parcours éducatifs, à une transmission et un partage d’information plus fluide entre acteurs, et à l’harmonisation des outils et des pratiques entre différents intervenants.*

| Rappel de l’axe stratégique | Objectifs | Pistes d’actions (recensées et/ou à développer) |
| --- | --- | --- |
| **FAVORISER LE TRAVAIL COLLABORATIF ENTRE PROFESSIONNELS ET CAPITALISER SES APPORTS** | 1. **Favoriser l’émergence d’une « culture commune » entre les différentes catégories de métiers intervenant auprès des enfants** | Ex. : *expérimentation, dans une école par CASPE, d’un projet commun scolaire/périscolaire sur le développement des compétences psychosociales, suivie d’une étape de bilan et de valorisation des résultats* |
|  |
|  |
|  |
| 1. **Impulser des projets communs entre acteurs** |  |
|  |
|  |
|  |
| 1. **Valoriser les apports d’un regard croisé des intervenants sur le suivi des enfants** |  |
|  |
|  |
|  |
| 1. … |  |
|  |
|  |
|  |

**AXE transversal : Mettre en place une gouvernance territoriale du PEDT**

*Les résultats de l’évaluation du PEDT 2016-2019 soulignent une inégale appropriation des objectifs du PEDT par les professionnels de terrain. Celle-ci s’explique par un portage différencié du PEDT par les cosignataires, par les difficultés de mise en place des comités de pilotage d’arrondissement prévus dans le PEDT et par l’inégale diffusion du document aux équipes enseignantes. Dans ce contexte, l’animation du PEDT sur les territoires a reposé largement sur l’adhésion et la volonté individuelle des acteurs « intermédiaires ». Pour le futur PEDT, l’évaluation a donc identifié deux enjeux : poursuivre la dynamique d’appropriation du PEDT par les acteurs, mais aussi territorialiser les objectifs et la gouvernance du PEDT,* *avec une articulation entre gouvernance centrale et locale, afin de faciliter la prise de décision, le suivi des actions engagées(par des indicateurs réalistes) et l’implication des acteurs locaux*.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Rappel de l’axe stratégique | Objectifs | Pistes d’actions (recensées et/ou à développer) |
| **METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE DU PEDT** | 1. **Favoriser l’appropriation du PEDT par l’ensemble des professionnels** | Ex. : *Organisation par la Ville et l’Education nationale de réunions d’information annuelles dédiées aux professionnels de terrain (REV, animateurs, ASEM, DE, enseignants, principaux de collèges…)* |
|  |
|  |
|  |
| 1. **Assurer la mise en œuvre locale des actions du PEDT** |  |
|  |
|  |
|  |
| 1. **Réaliser le bilan des actions menées** |  |
|  |
|  |
|  |
| 1. Définit des indicateurs de suivi pertinents |  |
|  |
|  |
|  |
|  |  |
|  |